

Numéro SePT - novembre 2010

lagouaille@laposte.net

de Paimpont



& d'ailleurs...

Alors voilà. C'est arrivé. Monsieur le Maire a présenté sa démission du poste de premier magistrat de la commune. Monsieur Daniel Bricon (re)devient simple conseiller municipal. Depuis le conseil municipal du 14 octobre 2009 qui avait vu une majorité de conseillers (dont deux adjoints ce qui n'est pas le moins surprenant) lui retirer ses délégations extérieures (!), la Caravelle municipale donnait le sentiment de voler en pilotage automatique. Absence de visibilité qui n'allait pas en s'arrangeant pour le paimpontais de base quand monsieur le Maire semblait confier les clés de la maison à celui-là même qui, ce triste soir, l'avait enjoint de façon solennelle : « *s'il vous reste un peu d'honneur, démissionnez* ». Les voies de la Providence, dit-on, sont impénétrables. Les voies de la politiques locales nous ont fait naviguer, ces douze derniers mois, de l'impénétrabilité à l'opacité la plus totale, atteignant leur point d'orgue dans une déclaration mémorable et sur laquelle nous revenons dans le contenu de ce numéro SePT. Parlons en, précisément, de ce contenu : il met en exergue le triple contresens qui à nos yeux s'est exprimé, récemment, dans notre équipe municipale.

Un contresens sémantique, historique et humain. Erreur sémantique l'affirmation dans les colonnes des Infos de Ploërmel qui affirme que la loi est par définition arbitraire ? La loi est-elle au service de la justice ou est-ce la justice qui est au service de la loi ? Vaste question sans doute mais qui n'est pas que philosophique quand il s'agit de garantir, si ce n'est la concorde, au moins l'harmonie entre gens vivant sur un même territoire et dans une même communauté.

Historique le contresens qui nous explique qu'hors le bourg, point de salut, et que le développement de Paimpont ne saurait passer que par celui d'un bourg qui n'en est qu'une des composantes. À moi Coganne, À moi Beauvais, À moi Le Cannée, Trudeau, Telhouët et les autres. Tous ces villages qui

sont la spécificité, l'originalité, la richesse et l'histoire de la Bretagne en général et de Paimpont en particulier doivent-ils compter comme portion congrue dans les futurs projets d'aménagement qui entrent dans le PLU ? Les réunions publiques sont-elles pliées d'avance et plus destinées à avaliser des décisions qu'à ouvrir un espace de discussion sur un dossier qui engage durablement la commune et, accessoirement, la valeur patrimoniale des terrains qui n'auraient plus le bonheur de figurer en zone constructible ?

Humaniste, enfin, l'ultime contresens, le tragique, qui incite, par une attention soudaine au code de l'urbanisme, à mettre au ban de l'habitat celles et ceux de nos concitoyens qui, par choix ou par nécessité, vivent dans des habitations légères, mobiles ou précaires. La guerre à 57 carlingues disséminées sur la plus grande commune d'Ille-et-Vilaine, n'est-ce pas l'arbre qui cache la forêt ? Et franchement, à Paimpont, qui peut croire qu'un arbre peut cacher longtemps une forêt ?

À la lumière des derniers événements, le récit factuel et, disons le, un peu surréaliste que nous rapportons, **in extenso**, dans nos pages centrales, prend un éclairage singulier et presque pathétique. Il doit nous interroger sur la responsabilité de l'élu : une démocratie locale raisonnée doit appuyer cette responsabilité sur une force collective. Pas sur le dos d'un seul homme dont nous comprenons, parfois trop tard, la vulnérabilité.

Jean-François Brondel

**« Les hommes construisent plus de murs que de ponts ou de passerelles. Peut-être préfèrent-ils rester enfermés. »
Jacques Salomé**

La Gouaille : LE journal qui tient ses promesses !

Novembre 2008, numéro n°1, Bernard Ménez était déjà dans nos colonnes, et avec deux ans d'avance s'il-vous-plait ! Que dire ? Bravo ! Visionnaire ! Unique ! LA classe ! Sensationnel ! Fallait oser !

Qui va inaugurer notre belle salle unifonction :
- Bernard et Bianca
- Bernard Tapie
- Bernard Ménez
- Bernard Hinault
- Bernard L'Hermite

Un abonnement gratuit à gagner !

Présentation du PADD

en lotissement. que l'installation de nouvelles activités économiques ne se feront plus que dans le bourg, avec une densité de 15 logements minimum à l'hectare, soit, une fois déduit la voirie, sur des parcelles de 200 à 400 m² environ. Il ne reste sur Paimpont que 18 hectares à urbaniser, soit environ 300 logements (spéculation immobilière à venir).

En ce qui concerne les sites historiques ou légendaires et afin de permettre un droit de préemption de la mairie, les parcelles seront en zones U (Urbanisées) ou AU (À Urbaniser), mais non construites. Ne seront autorisées que les constructions liées au site (cabanes à souvenirs ?). Le changement de zonage va entraîner un changement de la valeur commerciale du terrain (spéculation).

Certains élus, se rendant compte

l'installation de nouvelles activités économiques serait fortement compromise, ont demandé que soit étudiée la possibilité d'intégrer des spécifications ou des dérogations permettant l'installation d'artisanat, de télétravail ou de professions libérales.

La forêt sera classée EBC, où plus aucune construction ne pourra se faire. À la demande des forestiers, des dérogations seront mises en place pour l'installation de plates-formes (4 à 7) pour le séchage de plaquettes (alimentation du chauffage de la Maison de Brocéliande).

La prochaine étape dans l'élaboration du PLU sera la pré-zonage, puis le zonage. La présentation de cette étape ne sera pas publique.

À la fin de cette présentation, plusieurs élus ont tenté d'aborder la notion de zones expérimentales éco-construc-tibles. Cette proposition a été balayée d'un geste de la main par l'adjoint chargé de l'urbanisme et n'a pas retenu le moindre débat. Le DOPA, utilisé par de nombreuses villes lors de l'élaboration de leur PLU, n'a pas été proposé.

J'ai tenté un échange avec le représentant du bureau d'études à la sortie de cette réunion, en abordant le sujet des zones expérimentales et des habitats alternatifs. Ce monsieur m'a répondu que ce n'était pas envisageable à Paimpont et a clos la conversation sur ces mots en fermant la portière de sa voiture.

Nathalie Rabot

Par k-rai - <http://www.alittlemarket.com/boutique/k-rai>

Allez !!! Tous dans le bourg

La vie dans les hameaux, c'est fini ! Adieu veaux, vaches, cochons, couvées. Sauf pour les agriculteurs bien sûr, mais comme il y en a de moins en moins et la politique agricole veut que ça diminue encore et encore.

On va vers une campagne de ruines et de désolation. Les ronces, ajoncs, orties, fougères et épine-vinette cachent les ruines des maisons. Est-ce bien cela que l'on veut ? La désertification rurale, on a déjà connu dans les années 50, 60 et 70, et bien on y retourne mais cette fois programmée par l'État, avec la bénédiction de notre municipalité. Ils veulent programmer l'exode rural à la force 10. Ordre de densifier les bourgs. « Ce qu'on a fait, on l'a fait parce que les Allemands nous le demandait », parole de collaborateur. Je suis bien certain que notre commune n'est pas obligée d'appliquer tout ce qui se dit à Bruxelles ou à Paris, surtout quand ça va à l'encontre des habitants.

Pourquoi : la sécurité, l'hygiène et la salubrité.

Pour la sécurité, c'est tout vu. A la nuit tombée je préfère me promener dans nos campagnes, en forêt et dans les landes, mais moins en ville, à Rennes ou à Paris, où on risque un mauvais coup à chaque coin de rue dans certains quartiers. Le jour où on aura une guerre, on bombardera nos villes, nos bourgs, les ports, les gares, les industries, mais pas une maison dans la campagne. La sécurité, dans la campagne, nous l'avons, et bien il faudra l'abandonner.

Quant à l'hygiène et à la salubrité, serait-on sale à la cam-

pagne ? Se laverait-on moins qu'en ville ? Au fait, nos élus habitent tous dans les hameaux, sauf Mme Gernigon. Dans nos hameaux, nous respirons l'air pur. D'ailleurs les citadins viennent prendre leurs vacances chez nous. Et bien c'est fini ! Tous dans le bourg. Il faut grossir les villes, adieu l'air de la campagne. Leur salubrité sera la ville entourée d'usines. Ils veulent nous condamner à respirer les fumées d'échappement de voitures et d'usines. Adieu les petits oiseaux, les fleurs et les fruits.

Y aurait-il des raisons économiques ? Consomme-t-on plus en ville ? Et bien oui pour les légumes, fruits, poules, lapins qu'on ne pourra plus produire. Qu'en pensent les constructeurs de chalets, abris de jardins, poulaillers, les grainetiers, les marchands d'outils, de tuyaux, de pompes ? Au pire, ils iront vendre des cahuètes aux singes enfermés dans les villes.

Je crois que Nono et Zézette ne sont pas prêts à venir à Paimpont.

Les dirigeants de notre commune ne sont pas obligés d'accepter les directives de Paris ou de Bruxelles, et nous, nous ne sommes pas obligés d'accepter les idées de nos élus (qui ne sont d'ailleurs pas tous d'accord sur le sujet). Il serait bon que tous les habitants de Paimpont prennent conscience de ce qui les attend et d'attester leur désaccord tous ensemble.

Et c'est comme ça qu'à la fin, c'est nous qu'on va gagner.

Claude Pierin

P R É C I S I O N

Contrairement à ce que j'ai pu laisser croire dans l'article « Nos petits-enfants... » du numéro SiX, les 500 000,00€ empruntés au Crédit Agricole le 09 août 2008 ne correspondent pas à un emprunt mais à un crédit de trésorerie. Merci à Mme Gernigon pour m'avoir fait part, amicalement, de cette précision. Un crédit de trésorerie est une autorisation de découvert payante. C'est une somme d'argent que la banque met à notre disposition, moyennant intérêts, pour faire face à un besoin de trésorerie ponctuel et éviter que nous soyons à découvert puisqu'une collectivité n'a pas le droit d'être à découvert.

Benoît Boulanger

Notre entretien politique vous plonge au cœur du conseil municipal du mercredi 01 septembre 2010. Ainsi, dans l'encadré central vous trouverez la reproduction, à partir du compte-rendu officiel, du « Communiqué de Mr le Maire sur les habitations et implantations irrégulières sur le territoire de Paimpont. »

Le débat qui a suivi la lecture de ce communiqué a été riche en réactions. Florilège de ce qui a été dit...

Monsieur Bricon m'a demandé de lui rédiger un texte, ce que j'ai fait.

Jean-Paul Fuzier

Vous voulez un vote de confiance ce soir ?

Dominique Perrichot

C'est agiter un chiffon rouge devant les gens.

Dominique Perrichot

Vous m'agitez ce chiffon rouge, je me met en colère et je vous rentre dans la gueule.

Dominique Perrichot

Texte original du compte-rendu de réunion de conseil municipal le mercredi 01 septembre 2010

« En tant qu'agent de l'État, un Maire est tenu de faire respecter les actes qui lui sont prescrits par la loi.

Dans le cadre de mes attributions de caractère judiciaire, j'exerce, à ce titre, les fonctions d'Officier de Police Judiciaire et me dois de rechercher, constater et dénoncer les infractions. Si j'ai des pouvoirs de police, c'est parce que

Mais à ce moment là ça se traitera autrement, de la même façon.

Jean-Paul Fuzier

C'est un problème de confiance. Cette confiance vous l'avez ou vous ne l'avez pas, c'est tout.

Jean-Paul Fuzier

Mais je ne veux pas y aller tout seul et pas simplement Monsieur le Maire mais l'ensemble du conseil.

Jean-Paul Fuzier

C'est bien gentil d'envoyer Fuzier au casse-pipe mais je ne suis pas d'accord.

Jean-Paul Fuzier

On fait le pas tous ensemble ou on ne le fait pas.

Jean-Paul Fuzier

Alors que c'est moi qui défend un communiqué qui a été fait par Monsieur le Maire, Monsieur le maire ne le défend pas.

Jean-Paul Fuzier

S'il n'y a pas d'engagement, il n'y a pas d'engagement. Il n'y en aura pas de ma part.

Jean-Paul Fuzier

C'est une information.

Philippe Nuget

Il ne le lit pas, il le modifie, il le change, il fait ce qu'il veut.

Jean-Paul Fuzier

Non

Jean-Paul Fuzier

Dura lex, Sed lex

KOUYATE

aussi j'ai des devoirs.

- Je suis tenu de faire dresser un procès verbal en cas d'infraction aux règles du code de l'urbanisme et celui de la construction et de l'habitation.
- Ne pas engager de poursuite, et ne pas transmettre au Parquet constituerai une faute de ma part, engagerai ma responsabilité personnelle et celle de la commune.

C'est pourquoi, après une longue période d'information ; que ce soit sur les bulletins trimestriels ou la feuille mensuelle « des Échos de Paimpont », nous avons lancé un appel aux régularisations et commencé depuis le 18 juin 2010 les concertations individuelles avec les intéressés, pour évaluer valablement toutes les situations au cas par cas.

Tous les auteurs d'infractions constatées n'ont pas encore été reçus, et déjà quelques cas sont

On a l'impression que c'est Monsieur Hortefeux qui est en train de parler.

Dominique Perrichot

Je suis chargé de faire le boulot qui n'a pas été fait depuis quinze ans.

Jean-Paul Fuzier

J'avais dit « attention ». Il y a des choses qui se préparent à l'avance. On va aller dans le mur.

Claude Piel

Il y a des situations qui sont insolubles. Elles sont insolubles.

Jean-Paul Fuzier

Sur quelques dossiers c'est insoluble.

Jean-Paul Fuzier

Je serai satisfait de ne pas traiter ce dossier. Je serai satisfait de ne pas avoir à faire face à ça.

Jean-Paul Fuzier

On souffle le chaud et le froid. Je ne crois pas qu'il y a de situations insolubles.

Guy Larçger

Le 26 juin lors de la commission urbanisme, j'ai dit « Ou il y a le soutien du conseil et de Monsieur le Maire lors du prochain conseil ou j'arrête tout ! ».

Jean-Paul Fuzier

« Sans attendre l'irréparable et sans attendre le chant des sirènes... » moi ça me semble...

Guy Larçher

« Expulsions inéluctables » : « Ne sont pas à exclure ». Inéluctables je n'espère pas.

Guy Larçher

Il y a deux poids deux mesures dans le système.

Dominique Perrichot

La première partie, vous en conviendrez, ça fait partie des attributions du maire ?

Daniel Bricon

Apparemment je n'ai pas votre confiance, le problème, Monsieur le Maire règlera ce problème lui-même.

Jean-Paul Fuzier

C'est extraordinaire, mais c'est extraordinaire.

Jean-Paul Fuzier

Si Monsieur le Maire n'assume pas ce qu'il dit alors ça c'est pire.

Jean-Paul Fuzier

en cours de régularisations légales possibles, d'autres sont insolubles. Le facteur humain est essentiel et sera traité avec beaucoup d'attention en réunion de commission « Citoyenneté et sécurité » avec la participation du « CCAS ». Néanmoins, des procédures contentieuses et des procédures d'expulsions semblent inéluctables vis-à-vis desquelles il m'est impossible de faillir. A cet effet, je prendrais toutes les décisions d'applications des procédures au fur et à mesure de l'avancement des dossiers.

Si je me refusais à le faire, un représentant de l'état du département y procèderai d'office par lui-même. Quelque soit l'intervenant, Commune ou Préfecture, l'action engagée face au respect et réglementations du « code de l'urbanisme » et du « code de la construction et de l'habitation » sera mené à son terme.

En charge de l'urbanisme, Mr FUZIER, 4ème adjoint, a toute ma confiance et celle du conseil municipal pour mener à bien avec humanité ce dossier ô combien sensible.

J'en appelle au bon sens et à la raison de chacun et de chacune des personnes qui vont être prochainement touchés, à prendre, d'ores et déjà, toutes leurs dispositions pour maîtriser au mieux leurs devenirs dans les meilleures conditions. Sans attendre l'irréparable, et sans entendre le chant des sirènes qui pourraient prédire le gain d'un combat qui s'avèrerait inutile face à la loi.

Jamais le désordre public n'a eu place dans notre commune, et je veillerais à la sécurité de toutes et de tous si l'ordre venait à être troublé à cette occasion. »

Bien que ce communiqué ne donne pas lieu à délibération, cette déclaration a soulevé quelques remarques de la part de plusieurs membres du conseil, et en particulier M. PERRICHOT. Ces remarques ont amené M. le Maire à déclarer qu'il n'était pas l'auteur de son communiqué et, ce c'était à sa demande, que M. FUZIER lui avait transmis une proposition de rédaction. Mr FUZIER a assumé ce fait, s'est expliqué et a relevé l'attitude de désengagement de M. le Maire. Il a déclaré se trouver confronté à un travail qui n'avait pas été fait durant quinze ans, et qu'il héritait là d'une mission très désagréable, dont il se serait bien passé. Constatant ce manque de soutien que lui apportait M. le Maire ; M. FUZIER s'est montré réservé sur sa poursuite de la gestion ce dossier.

Communiqué du Collectif de Réflexion pour l'Habitat

Fin du printemps, 36 propriétaires recevaient en main propre un courrier de la mairie quelque peu menaçant, concernant 57 constructions sans autorisations, relevées par la « *commission impôts* » constituée d'élus et de citoyens. Sous prétexte de sécurité et salubrité publique, c'est bien d'expulsions dont il s'agit pour certains de ces habitants. Un collectif de citoyens s'est donc constitué afin d'empêcher ces expulsions et faire reconnaître plus largement des choix de vie différents, parfois en ruptures avec les politiques et le droit en vigueur.

Suite aux actions d'information du collectif et devant notre détermination, le conseil municipale qui dans un premier temps a persévéré dans sa volonté de « *faire le ménage* » selon le modèle Hortefeux-Sarkozy (voir communiqué du maire écrit par monsieur Fuzier) ; a finalement décidé le statut quo en appliquant à tous le délai de prescription de 3 ans. En tolérant ainsi toutes ces constructions, mais n'appliquant pas de régularisation, la mairie nie ainsi leurs droits de citoyens (accès aux flux, droit de vote et participation à la solidarité via les impôts locaux, etc), tout en entretenant une situation marginale. Ce geste bienveillant de la part de la mairie, n'est qu'en contrepartie d'une fermeté décuplée envers les futures infractions, suite à l'état des lieux qui sera fait. La mairie a beau jeu de se cacher derrière la loi, alors que son devoir de police est, in fine, le seul pouvoir qui lui reste : appliquer des déci-

sions imposées par des institutions (préfecture, directions administratives, chambres consulaires, pays, etc). À l'heure de l'élaboration du PLU, on ne peut s'en tenir au cadre limité par des lois imposant un état d'esclavage face au logement, **qui correspond à un tiers voir la moitié des revenus**. Ce que d'aucun appelle phénomène (**ces installations sans autorisation**), peut être considéré comme l'émanation de

« Refuser de collaborer à des politiques Ne correspondant pas aux intérêts locaux »

nouvelles réalités face aux choix économiques d'un pays parmi les plus riches. Ces installations et leurs habitants font et entretiennent notre commune et nos paysages, loin des logiques de Parc à touristes ou de réservoir à main d'œuvre du bassin rennais. C'est pourquoi nous en appelons aux citoyens, comme aux élus afin de se positionner face à ces politiques, à travers deux points :

1- Utiliser au mieux le peu de possibilités qu'offre le PLU

- Répertorier comme le permet le SCOT, l'ensemble des bâtiments en ruine comme « *bâtiments patrimoniaux* » les rendant ainsi rénovables.
- Faire référence à juste « *une activité agricole* », pour ce qui est des exceptions de construction en zone agricole, et non une inscription en tant que cotisant principal à la MSA.
- Maintient des zones agricole sujettes à exceptions de constructibilité comme l'actuel POS.

- Maintient et extension à 50 m² des constructions d'abris en zone NCa (agricoles)

2- Refuser de collaborer à des politiques de correspondant pas aux intérêts locaux

Loin du carcan législatif et des politiques d'urbanisme, il est temps de reconnaître ce qui fait la particularité de Paimpont, une certaine vie considérée comme rurale. On ne peut donc interdire le développement des hameaux, sans condamner l'avenir de la commune, ni cautionner des politiques niant toute autonomie au gens. La mairie, en toute légitimité, peut refuser d'exercer (comme elle le faisait jusqu'ici) son rôle de police. Et poursuivre en ce sens, une politique de développement local, avec le consentement de la population. C'est de la survie de notre commune qu'il s'agit.

PETIT JEU CON

Comment asseoir 15 élus sur deux chaises sachant qu'il y a deux techniciens ?

Réponse A : Abandonner lâchement les deux chaises aux deux techniciens ?
 Réponse B : Disséminez discrètement les 15 élus dans le public ?
 Réponse C : « Le PLU ? De toute façon c'est réglé ! »
 Réponse D : Réserver le premier rang pour soi tout seul. NA !
 Réponse E : Laissez quelques élus chez eux car il ne s'agit que des 20 prochaines années de la commune !
 NDLR : Ne cherchez pas la solution du jeu dans le compte-rendu de la présentation du PAD aux Paimpontais, il n'y en a pas...

SPORT CITY

Un terrain de tennis à Paimpont ? Faut vraiment le dire vite... Très très vite même. Paimpont ville touristique, Paimpont ville de légende, mais Paimpont ville sportive relève de l'utopie... Certes un terrain de foot, mais un terrain que nos gentils élus refusent de rouler alors qu'on le leur propose gratuitement. Résultat ? Un terrain vague avec de l'herbe brûlée, bien trop haute surtout au niveau des lignes de buts, des buts, bosses, trous, bosses, trous et ainsi de suite ! Un terrain de rugby ? Remake du terrain de foot puisqu'on a pris le même en rajoutant juste quatre montants et deux barres transversales au tiers des poteaux... Après on se vante d'avoir un beau terrain de pétanque baptisé « *Terrain de boules* ». Un rectangle de gravillons à

moitié entassé, avec de la terre par-ci par-là et surprise, le tout décoré avec de magnifiques crottes de chiens. Jusque là on se dit mais quel équipement sportif, il y a vraiment de quoi satisfaire les jeunes et les plus âgés ! Mais oh surprise, voici qu'on arrive à côté du... Comment ils appellent ça déjà ? Ah oui, le « *Terrain de Tennis* »... Un grillage pour rattraper les balles, grillage tout abîmé, soit dit en passant, une porte qui ne ferme même pas, ah bah oui même pas de poignée juste une porte que l'on ferme en poussant et qui n'arrête pas de se rouvrir. Un court complètement dégueulasse avec de la terre, des feuilles et encore de la terre en fond de court. Des lignes qui s'effacent et encore mieux un magnifique filet !

Détendu, qui ne touche même pas le sol, qui au lieu d'être droit, décrit une magnifique courbe vers le sol comme si le centre du filet était étonnamment attiré par la gravité terrestre... Ils ont bien tenté de le retendre... Avec un bâton de bois, et encore, on peut évidemment supposer qu'ils n'y sont pour rien... Bref ça coûte quoi de retendre un filet de temps en temps ou de balayer une fois par mois le terrain ? Car à force de ne rien faire ça va coûter cher de refaire tout un court de tennis, racheter un filet, dégrasser le court et cætera... Bref merci chers élus, merci de nous offrir un équipement sportif de la plus haute qualité ! La jeunesse Paimpontaise vous est reconnaissante !

Julien Boulanger

Histoire de chaînes...

Murs, grillages, palissades, barbelés, chaînes etc. Entre palestiniens et israéliens, entre mexicains et étasuniens, entre égyptiens et gazaouis, entre nord et sud coréens, entre crétois turques et crétois grecs, entre roumains et roms etc, etc. Le 21^{ème} siècle reste le siècle de la difficulté, voire même de l'impossibilité, de vivre ensemble, de la peur d'autrui et de la différence, de la défiance envers l'autre. En ces temps de stigmatisation de certaines minorités en France, d'intolérances en tout genre et d'individualismes, les peurs sont exacerbées et encouragées par certains qui en font leur fond de commerce. J'entendais en-

core, ce matin du 26 août sur France Inter, le Front nationaliste Bruno Gollnisch qui allait dans ce sens en proclamant : « *Les gens souffrent. Le soir, souvent, il faut se calfeutrer chez soi, ils risquent de voir leur voiture fracturée, brûlée. Il y a un développement de l'insécurité, de la criminalité qui est stupéfiant.* » Fin de citation.

« Cessons de mettre des barrières où cela est vraiment inutile (...) »

Alors, quelle a été encore ma surprise en apercevant la nouvelle chaîne apposée par la municipalité pour éviter de stationner sur le parking de notre salle « *L'Espace de l'Étang*

Bleu ». Pour de bonnes ou de mauvaises raisons, je n'en sais rien, il est interdit d'utiliser le parking, uniquement réservé aux utilisateurs de la salle. Mais n'était-il pas tout de même possible, acceptable, sans causer de dommage matériel ni de tort à quiconque, de stationner son véhicule le temps d'une promenade familiale à la grotte, au bord de l'étang ? Cela évitait de garer son véhicule le long de la route de Gaël et de faire descendre les enfants sur cet axe dangereux car très passant. Non, l'interdiction est stricte et pour ne déroger en aucun cas à la règle, on plante une chaîne, symbole absolu d'interdiction, d'incompréhension, de division. Une division de plus à Paimpont, moins grave que toutes

celles citées en début de texte mais était-elle vraiment utile ? Mon esprit tordu se demande même si cette chaîne n'illustre pas une nouvelle peur de notre municipalité, la peur de voir s'installer devant notre salle un campement de nomades ? Quelle que soit la raison, cette chaîne jette, pour moi, de l'huile sur le feu des peurs en tous genres qui se généralisent partout, des méfiances des uns envers les autres, du non partage même des espaces public. Cessons de mettre des barrières où cela est vraiment inutile, il y en a déjà suffisamment entre les êtres humains...

Pierre Pennequin

NDLR : suite à l'intervention de M. Dominique Perrichot lors de la réunion de conseil municipal du 01 septembre, la chaîne a été retirée.

Conscience et Décroissance

Me voilà devant une drôle d'idée : celle et folle de « *dé-croître* », qui en invite une autre, sa sœur jumelle, la fée « *dé-croire* ». Ce qui suit est une contribution, parmi d'autres, au débat-tem-pête qui agite la mutation sans frontière de ce XXI^{ème} siècle des lumières artificielles.

J'ai, aujourd'hui, abandonné la dite « *écologie* », née de l'illusion sincère et généreuse des dernières et belles années du siècle passé. Jolie chérie ! Sous ta robe blanche-hermine, ton cœur s'est prostitué à d'autres cajoleries.

Oui ! Moi aussi. Pour m'en aller vers une certaine « *objection de croissance* » et ses apôtres de la « *simplicité volontaire* ». Car, j'insiste, cette tartuferie de « *croissance verte* », spectacle, profit et pouvoir en tête et bannières, ne fera que presser le dernier jus, je ris jaune, du pauvre citron-terre.

La même usine change de couleur, mais sous son camouflage, c'est le même conducteur. Si je la jette au panier, c'est qu'elle est loin d'être en danger, tant elle séduit de ses promesses, le pauvre papillon qui la carresse. C'est la boîte de Pandore.

Mais il fût, avant elle, une autre conquérante tout aussi puissante. Je l'aurais surtout subie, et j'en ai un peu profité.

Je dis que le salariat est, après l'esclavage, une tragique et fatale invention de notre civilisation pétrolière. Avec sa polarité, le patronat, inséparables frères ennemis, se trouve l'origine de notre système en détresse : le pillage, et en conséquence, l'épuisement de la terre, et avec elle, le saccage chez nos frères du sud-planétaire. La machine et le salaire sont les deux tétines qui nourrissent l'impitoyable capitalisme industriel. L'un des deux, le salarié, sera le premier sacrifié. Puis, pour les autres, une asphyxie instantanée. Car le pis se tarit, et de la vache, ne restera bientôt que la peau. Cette croissance bien que verdoyante, conduira



l'expérience rapidement vers le même échec, la même impasse, et à sa conclusion définitive. Simplement, parce qu'elle s'asseyait sur les mêmes principes de prédation, et de possession dont notre nature peine à se débarasser.

Si loin du sol nourricier, le terrien s'est peu à peu séparé de la grande-mère. Des néo-cordons, viennent tromper, sans combler, un état d'isolement et

un manque de sécurité : le net, mon chien, un portable, sa banque. C'est coûteux pour la planète, mais trop de « *verts sans terre* » n'osent se l'avouer. Or paradoxalement, c'est le glas d'une croissance morte qui réveillera les cornes d'abondances. Car si la première, par sa consommation est une réponse de compensation à des frustrations, la seconde est une sensation

« Jolie chérie ! Sous ta robe blanche-hermine, ton cœur s'est prostitué à d'autres cajoleries. »

de bien-être et de contentement. Une profonde satisfaction, la même pour tous, située au cœur de l'essentiel.

Mais la résistance est farouche : « *On ne peut quand même pas se priver de tout.* » Alors l'écho sera clair : « *Ne vous privez de rien, mais faites de bons choix !* » Et là, l'histoire, en évitant le demi-tour sur elle-même, s'élèvera au plan supérieur de son humanité en marche.

Impossible !? C'est la légende du pêcheur aveugle qui, sur son bateau en dérive, ressent le mouvement de la mer, mais ne l'a jamais vue. Il veut répondre à son angoisse : « *sur quoi repose le bateau ?* » Il jette son filet et n'en retire que du poisson. Il conclut alors, logiquement, que l'eau n'existe pas. Car qui connaît le dessein de l'univers=terre dont nous ne sommes que les serviteurs ? Et pourquoi, même celle qui se réchauffe, n'aurait-elle pas

cette intention dans les secrets de sa destinée ?

Que ta volonté soit fête !

« Durable » ou « équitable », ces mots-cachettes de l'éco=croissance, pourraient, sonnez trompettes, se définir ainsi : « Comment encore continuer sans rien changer ? » Des Huloteries de sottos-moutons, Allègrement média-attisées et sponsarosées.

Alors seulement deux ou trois idées pour remettre la poule sur ses œufs et espérer quelques poussins pour demain.

1- Réduire notre temps de travail professionnel, afin de le partager, d'au moins et à l'aise de moitié, qu'il soit salarié ou indépendant. À commencer par les mieux payés.

2- Travailler là où nous habitons, inversement et réciproquement. De même à propos de nos consommations. Donc bienvenue à la micro-initiative et au marché localisé.

3- Occuper cette nouvelle disponibilité à produire, autant que possible, le nécessaire à nos besoins domestiques et ménagers, évitant tant d'achats épuisants et emballages encombrants.

Et puis, un ordi, une télé, une auto, quelques journaux etc. par village ou quartier serait peut-être assez.

De l'égo-gaspillage à l'éco-vivialité, voilà le programme.

À la clé, une immense légèreté, bien que quelques deuils parmi les fleurs :

Ho ! Chères retraites canoniques et saints avantages acquis : bienheureux ! Priez pour nous.

Dehors ! La voiture en ville. Et même à la campagne dès que les citadins cultiveront leurs jardins. À chacun le sien et tiens le bien. Chapeau !

Adieu ! Le grand retour au bon vieux

temps. Ouf. Car si la roue tourne sur elle-même et revient souvent vers ses amants, c'est droit devant qu'elle nous emmène. Et dans la paix : une énergie douce et inépuisable en réponse au progrès des forces brutales, même « recyclables » ou « renouvelables ». Allez les bœufs !

Et comme eux, tranquille ! Car la vitesse s'oppose directement à une autre force qui perd d'autant son temps et son espace, c'est la conscience. Et comme la roue, immobile en son centre, pressée sur sa périphérie, là, le premier choisit sa vie et là-bas, l'autre la subit. Ses rayons qui la relient la tiennent en équilibre jusqu'à trop vite, au risque de se désarticuler. La charrette s'écrasera alors sous son chargement. Là !

Vision irréversible et suicide immortel.

Le syndrome du crapaud est commun

raison ». À l'image de l'oignon, au-dehors bien habillé et tout doré, mais piquant du dedans. Ce procédé avoué, en apparence, des motifs respectables, conduits derrière, par des intentions méprisables. Les exemples sont chez soi. « Prendre conscience », c'est descendre couche par couche, sous les pelures de la structure du légume. Cette plongée, larmes à l'œil, vers la profondeur du cœur, éviterait bien des malheurs.

Cette conscience, que d'autres nomment Dieu, est une nébuleuse bien imprécise et indéfinie. Mais, loin des images éthérées et des croyances invétérées, ce serait, disons, comme être disponible et laisser le temps à la verticale de se manifester, sur l'horizon d'un quotidien très occupé. Cette divinité est là chaque fois que le geste est habité du sens. C'est la croix de notre

incarnation. Et c'est de silence dont a besoin cet invité pour s'installer.

Sur le seuil, du Poisson vers le Verseau, ce passage entre deux ères s'impose d'une crise de valeurs nécessaire, entre la peur de perdre et le désir d'aller. D'abandonner nos possessions de prisonnier pour s'ouvrir des portes de liberté. D'où la tentative désespérée d'une écologie d'obésité : garder le beurre et l'euro du beurre. Et pourtant, qu'est-ce que l'on attend, d'être comme le vent qui sème à travers champs, le grain d'un pain blanc ou noir, seul

espoir que ce jour se nomme aussi demain.

Notre soleil, de toute sa luminosité, offrira alors à la terre, la chaleur d'une pleine fécondité. Et c'est elle qui, en retour, permet au soleil, cette conscience d'exister.

Faim d'une nouvelle histoire.

Daniel Testard
Quily – Avril 2010



à beaucoup d'organisations : se gonfler d'ambition, oubliant vite pour quel service elles furent créées. Elles ne s'occupent que d'elles-mêmes au risque de bousculer, sans en être autorisées, le territoire intime de leur voisin. Alors, conscience de quoi ? D'abord d'une stratégie dont le « croissant vert » est un expert, ainsi que tout égo avide de possession. C'est le principe de la « bonne raison », cachant, sous ses ailes, sauf innocentes, une « vraie



« La Gouaille de Paimpont & d'ailleurs... »

lagouaille@laposte.net - 2, allée du Bois Jacob - 35380 Paimpont

Dessins de Reynald Revolt - Logo par Vanessa Belleperche. Le numéro SePT a été imprimé à 1 000 exemplaires pour un coût total de 423,60 € soit 42 centimes d'euro par numéro (frais d'impression, de pliage & d'agrafage 299,20 € & distribution par La Poste 124,40 €). La Gouaille de Paimpont & d'ailleurs... est créée avec le logiciel libre & gratuit Scribus <http://www.scribus.net/>. Ce papier est issu de forêts gérées durablement. L'imprimeur que nous avons choisi, IPJ - 1, rue Oseraie 35510 Cesson-Sévigné <http://www.ipj.fr>, est engagé dans le respect du cahier des charges Imprim'Vert® (Imprim'Vert® c'est : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non utilisation des produits toxiques) <http://www.imprimvert.fr/>. La Gouaille de Paimpont & d'ailleurs... est un trimestriel. Le Parquet de Rennes a enregistré notre dépôt légal le 18 août 2008 sous le numéro 35/08. La CPPAP nous a enregistré sous le numéro 1104P11507. Jean-François Brondel Éditeur & Directeur de la publication

Et une démission, UNE !

ISSN-1966-995X